

Lorsque l'on s'interroge sur les marges de manœuvres données à une commune pour lui permettre de réaliser son programme, on s'aperçoit assez vite que la maîtrise des dépenses est mieux adaptée que la recherche d'augmentation des recettes. Et l'un des postes clés sera notamment celui de la dette financière.

Il faut également savoir que le recours à l'endettement est normal pour une commune, car c'est le reflet de sa politique de développement. Dans le cas contraire, c'est parfois synonyme de récession ou de dépérissement de ses infrastructures.

Compte tenu du contexte politique et économique actuelle, il ne faudra pas prévoir que les dotations de l'état augmentent. Donc, si les recettes n'augmentent pas, la principale possibilité sera de profiter de l'arrivée à terme de certains emprunts. Cette baisse parfois significative des charges, laissera l'opportunité à une commune de mettre en place de nouveaux emprunts destinés à financer ses projets.

Sur la base des Comptes Administratifs 2018 du Budget Principal et du tableau d'endettement, la charge des annuités d'emprunts pour la commune d'Argeles va passer de 430 k€ en 2020 à 292 k€ en 2026. Si on utilise cette baisse (138 k€) pour de nouveaux emprunts, cela donne la possibilité à la commune d'emprunter jusqu'à 2,3 M€ (estimation pour un prêt sur 20 ans).

En estimant que les projets envisagés sur le programme, soient subventionnés à hauteur de 50%, cela représente un total d'investissement pouvant atteindre environ 4 M€.

Cette étude devra être actualisée sur la base des comptes 2019 et des nouveaux emprunts réalisés (ou en voie de l'être). Nous continuerons à donner les éléments de lecture aux Argelésiens pour expliquer les choix qui seront faits, si vous nous accordez votre confiance pour le prochain mandat.